

1) présentation du métier

2) formation nécessaire

3) accès au métier

# Puéricultrice

4) conditions de travail

5) salaire

6) vidéo



## 1) présentation du métier

### Que fait-elle ?

Dans les maternités et les crèches, l'auxiliaire de puériculture accompagne les apprentissages des nourrissons et des jeunes enfants jusqu'à 3 ans, tout en veillant à leur hygiène et à leur confort

Elle les pèse, les mesure, les change, fait leur toilette et prépare les biberons. Elle conseille aussi les mères dans les soins les plus courants. Enfin, c'est elle qui assure l'entretien de la chambre de l'enfant et du matériel utilisé.



Profession en majeure partie occupée par des femmes, l'auxiliaire de puériculture s'occupe des moins de 3 ans. En crèche, il change les petits, les nourrit, les éveille par diverses activités (jeux, chansons, dessins...), leur apprend à marcher et à parler. À d'autres moments, il peut les consoler et leur apporter de l'affection. Ses responsabilités sont grandes.

RETOUR



## 2) Formations nécessaire

Une soixantaine d'établissements publics préparent à ce diplôme. L'entrée s'effectue sur concours. Pour se présenter au concours, il faut avoir 17 ans minimum à la date d'entrée en formation. Aucun diplôme n'est exigé, mais il faut réussir trois épreuves de sélection (deux épreuves écrites d'admissibilité + épreuve orale d'admission). Les épreuves portent sur le programme de l'ancien BEP carrières sanitaires et sociales : biologie, nutrition, alimentation.

Pour devenir auxiliaire de puériculture, il faut être titulaire du DEAP (diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture). À noter : dans les haltes-garderies, les auxiliaires de puériculture sont concurrencées par les assistantes maternelles, titulaires du CAP accompagnant éducatif petite enfance (ex CAP petite enfance). Le diplôme se compose de 1 435 h d'enseignements théoriques et cliniques, en IFAP (institut de formation d'auxiliaire de puériculture) sur 17 semaines soit 595h. Un stage de 24 semaines (840h) complète la formation.



[RETOUR](#)

### 3) accès au métier

Les titulaires des bacs pro ASSP (accompagnement, soins et service à la personne) et SAPAT (services aux personnes et aux territoires) ou d'un diplôme du secteur sanitaire de niveau V (comme le CAP accompagnant éducatif petite enfance - ex CAP petite enfance) sont dispensés des épreuves d'admissibilité. La sélection se fait sur dossier puis entretien avec le jury. Ces candidats sont par ailleurs dispensés de certains modules de formation.



Avec une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le secteur hospitalier ou médico-social, une auxiliaire de puériculture peut passer le concours d'entrée des Ifsi (instituts de formation en soins infirmiers) pour préparer le diplôme d'État d'infirmier ou le DEEJE (diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants).

[RETOUR](#)

## 4) conditions de travail



'auxiliaire de puériculture s'occupe d'enfants bien portants ou malades. Elle peut exercer en centre d'accueil permanent, aux consultations d'une PMI, en crèche, au domicile de l'enfant, en maternité ou dans un service hospitalier.

En maternité ou dans un service hospitalier, l'auxiliaire de puériculture (AP) donne les soins ordinaires aux nouveaux-nés ou aux enfants en bas âge. Une auxiliaire de puériculture qui travaille en établissement hospitalier est appelée à travailler de jour comme de nuit, et doit assurer des gardes les week-ends et jours fériés.

De la maternité où il donne les soins d'hygiène aux nouveau-nés Ses responsabilités sont grandes. Il ne s'agit pas seulement d'aimer les enfants, il faut aussi les aider à grandir.

L'auxiliaire de puériculture doit faire preuve de rigueur, d'imagination et d'esprit d'initiative.



[RETOUR](#)

## 5) Salaire



480 € brut par mois (primes comprises) pour une auxiliaire de puériculture en début de carrière dans le secteur public

Avec une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le secteur hospitalier ou médico-social, une auxiliaire de puériculture peut passer le concours d'entrée des Ifsi (instituts de formation en soins infirmiers) pour préparer le diplôme d'État d'infirmier ou le DEEJE (diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants).



[RETOUR](#)

## 6) Vidéo



Voici le lien de la vidéo de présentation du métier d'auxiliaire de puériculture qui peut être dans une crèche, une maternité etc  
Il suffit juste de cliquer sur la photo

RETOUR